Bretagne Contre les Fermes-Usines

**Lorient, le 16 décembre 2025**

**[Communiqué de presse]**

**Procès de l'agro-industrie : l'urgence et la nécessité d'agir s'imposent dans un procès exceptionnel**

Ce **lundi 15 décembre 2025**, le tribunal judiciaire de Lorient a accueilli une **audience exceptionnelle**. Douze prévenu·es comparaissaient pour une action de désobéissance civile menée en mars 2022, revendiquée par le collectif **Bretagne contre les fermes-usines**. Ce jour-là, un train de céréales pour alimentation animale avait été arrêté ; une partie de sa cargaison avait été déversée sur les voies. Le procès s'est mué tout au long de la journée en une tribune de dénonciation des dégâts de l'agro-industrie.

Dans la salle d'audience, se faisaient face, d'un côté, les **parties civiles défendant leurs intérêts économiques**, et sur le banc des prévenu·es, **douze citoyen·nes revendiquant la défense de l'intérêt général** : celui de vivre dans un environnement sain.

Devant des magistrates attentives, les prévenu·es ont exposé les raisons de leur engagement au cours de leurs déclarations. Loin d'être fragilisés par l'accusation, les douze prévenu·es, leurs avocats et les témoins ont dressé le constat accablant des responsabilités environnementales de l'agro-industrie dans les pollutions massives de l'eau, de l'air, des sols, l'effondrement du vivant et les répercussions durables pour la santé des populations.
Jusqu'en milieu d'après-midi, des expert·es – Jacques Caplat, Sylvain Ly, Inès Léraud, Alix Levain et Pierre Philippe – sont venu·es appuyer ces prises de parole en dressant un tableau documenté des **impacts environnementaux, sanitaires et sociaux de l'agro-industrie**, ainsi que **les pratiques antidémocratiques mises en œuvre par la FNSEA.** Ces expertises ont permis de mettre en avant l'accord de la communauté scientifique et de la société civile sur l'urgence du changement de voie du système agro-industriel.
Les avocat·es de la défense ont plaidé **l'état de nécessité**, au regard de l'inaction persistante de l'État face aux atteintes graves portées à l'environnement et à la santé publique. Durant plus d'une heure, Maître Bouquet Elkaïm a rappelé le contexte de cette action de désobéissance civile : « *nous sommes en situation d'urgence aujourd'hui : l'agro-industrie porte atteinte à notre droit à un environnement sain et durable* ». Les avocats ont également invoqué la **liberté d'expression**, qui doit protéger les lanceur·euses d'alerte. Trouver un moyen d'alerter et de provoquer le débat sur ces questions relève de la « *nécessité d'agir et de la liberté d'expression* ».

Les militant·es assument leurs actes, mais refusent d'être **criminalisé·es** pour avoir dénoncé un système destructeur. Les constats accablants sur les impacts de l'agro-industrie et l'invocation de l'état de nécessité pourraient conduire à la relaxe des personnes poursuivies. *« Le procureur devrait*

*être à leurs côtés : les prévenus violent la loi pour défendre l'intérêt supérieur de la Nation »*, a déclaré l'un de leurs avocats. *« Ce procès interroge le rôle de la justice : doit-elle punir des citoyen·nes qui alertent sur les ravages de l'agro-industrie, ou protéger un engagement citoyen au service de l'intérêt général ? Si elle condamne les douze, la justice ferait peser une chape de plomb supplémentaire sur l'engagement citoyen ; en les relaxant, elle reconnaîtrait la légitimité de la défense du bien commun. Et les actions de désobéissance civile ne sont pas près de s'arrêter. L'urgence est trop grande"* déclare Romane, l'une des porte-paroles du collectif.

Tout au long de la journée, **quatre cents personnes** se sont rassemblées aux abords du tribunal pour soutenir les accusé·es, dans une ambiance **festive, musicale et colorée**, témoignant d'un large soutien populaire.

La procureure a requis des peines de 3 à 6 mois de prison avec sursis pour les prévenu·es. Les parties civiles — représentant notamment l'agro-industrie, le trafic ferroviaire ainsi que la FNSEA et ses déclinaisons — ont demandé près de **270 000 € d'indemnisation**.

Le verdict sera rendu le 11 février 2026.

Dans le prolongement de son combat et devant l'inaction de l'État, le collectif *Bretagne contre les fermes-usines* entend par ailleurs déposer très prochainement un recours contre l'État pour carence fautive dans la protection des populations.

Le collectif *Bretagne contre les fermes-usines* -
Contact : Romane - 06 17 57 00 63